Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le
ID : 007-210701108-20230918-D23_09_09-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JOYEUSE

23.09.09

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Joyeuse régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Brigitte PANTOUSTIER, Maire.

Étaient présents : AUZAS Vincent, BELLOY Marc, CHASTAGNIER Geneviève, CHAMONTIN Loïc, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, DAILLY Geneviève, DOLE Monique, HOURS Roland, LACOUR Gladie, MAISONNEUVE Béatrice, MOYERSOEN Christian, NICOLAS Marie, PANTOUSTIER Brigitte, PLANET Olivier, REYNOUARD Clément, ROUSTANG Yves.
Absents excusés : FRÉGIÈRE Alexandre, MORIN Stéphanie.
Absents : BLANCHON Andrée
Pouvoirs :
MORIN Stéphanie à LACOUR Gladie
FRÉGIÈRE Alexandre à CHAMONTIN Loïc
Secrétaire de séance : NICOLAS Marie

Objet : Décision modificative n°2 au budget communal

Madame le Maire propose la décision modificative suivante qui permet d'intégrer les résultats de la Régie de l'eau et de les transférer au SEBA, de régulariser les décisions de Projet partenariat urbain et la convention de mandat avec Lablachère, d'intégrer la majoration des travaux de la caserne (10%) :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
204 / 2041412 / OPNI	Bâtiments et installations	3 455,00	
21 / 215731 / 18	Matériel roulant		10 740,00
45 / 4581 / OPFI / 101	Opérations pour compte de tiers	11 505,50	
45 / 4581 / OPFI / 102	Opérations pour compte de tiers	5 667,07	
014 / 739118	Autres reversements de fiscalité	7 146,00	
001 / 001 / OPFI / OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissement	7 176,84	
10 / 10222 / OPFI	FCTVA	153 664,61	
65 / 65888 / SERVGENERA	Autres	575 926,20	
204 / 204132 / 22023	Bâtiments et installations	7 285,00	
	Total	771 826,22	10 740,00

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le
ID : 007-210701108-20230918-D23_09_09-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JOYEUSE

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
45 / 4582 / 101	Recettes (à subdiviser par mandat)	11 505,50	
45 / 4582 / 102	Recettes (à subdiviser par mandat)	5 667,07	
74 / 74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	7 146,00	
10 / 1021 / OPFI	Dotation	7 176,84	
10 / 10222 / OPFI	FCTVA	153 664,61	
002 / 002 / OPFI	Résultat de fonctionnement reporté	575 926,20	
	Total	761 086,22	0,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 4 CONTRE (C. MOYERSOEN, JM. DEYDIER BASTIDE, Y. ROUSTANG, V. AUZAS) 1 ABSTENTION (B. MAISONNEUVE) et 13 POUR,

- APPROUVE la décision modificative N°2 au budget communal ci-dessus.

Au registre suivent les signatures.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Brigitte PANTOUSTIER

Le Maire de Joyeuse certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'ordonnance N°2021-1310 et le décret N°2021-1311 du 7 octobre 2021 et qu'il n'est survenu aucune réclamation

Affiché le : 22 septembre 2023

Publié le : 22 septembre 2023